

---

Adresse de la société populaire de Symphorien-de-Lay (Loire), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Symphorien-de-Lay (Loire), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 234;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19782\\_t1\\_0234\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0234_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

plus grande joie, et le témoignage le plus assuré de l'adhésion que tous nos frères de notre commune y donnent. Déjà nos cœurs étoient pleins des principes que vous y avez déployés avec cette sagesse et cette énergie qui n'appartient qu'aux représentants d'un peuple libre.

Qu'ils viennent maintenant les audacieux, ces intrigants qui sous le manteau du patriotisme, cachent la tyrannie et le crime, qu'ils se présentent les continuateurs du tiran que vous avez abattu, nous leur apprendrons que la terreur n'est plus à l'ordre du jour.

Législateurs, restés à votre poste, continuez vos pénibles travaux, fondez la République sur les bases inébranlables de la vérité, de la Raison et de l'humanité.

Daignez agréer l'hommage de nos sentimens en recevant le serment unanime que nous faisons de rester inviolablement attachés à la représentation nationale, et en jurant guerre à mort aux traîtres et aux tirans.

Vive la République, vive la Convention.

*Suivent 34 signatures.*

**h**

[*La société populaire de Symphorien-de-Lay à la Convention nationale, Symphorien-de-Lay, s.d.*] (12)

Citoyens représentans,

Les plus vifs applaudissemens ont succédé à la lecture qui a été faite dans le lieu des séances de la société populaire de Simphorien de Lay, de l'adresse au peuple français.

Les partisans de Pit et les continuateurs de Robespierre s'agitoient en tout sens, pour perpétuer sur le sol de la liberté, le règne de la terreur et de l'oppression, qui ne pouvoit à la longue que nous replonger dans les fers de l'esclavage, et qui fut toujours le partage des tirans. Vous avez deviné leur projet, vous l'avez déjoué, en y substituant celui de la justice et de la vertu, qui seul peut convenir au peuple qui veut être libre.

En publiant vos principes auxquels nous acquiesçons dans tout leur contenu, vous remportés une double victoire, tant sur les ennemis intérieurs que vous dévoilés, et qui par là cessent d'être dangereux, que sur les despotes coalisés, en descillant les yeux de leurs peuples qu'ils ont cherché à égarer sur leur compte, et en leur faisant chérir la liberté dont ils ne nous verrons pas jouir sans envie.

Il ne vous reste plus qu'à tenir la main de l'exécution de ces principes qui sont la base du gouvernement, sans dévier jamais de la ligne que vous avez tracée.

L'état est régi par des autorités légalement constituées par le peuple, dont la Convention est le point d'appuy, et le centre de ralliement. Chacune doit remplir fidèlement et avec zèle les devoirs que la loi lui a confiée, ne souffrir pas qu'aucun individu, aucune affiliation, aucune

(12) C 328 (2), pl. 1457, p. 28.

aggrégation, même tolérée par le gouvernement s'immisce d'elle-même dans l'exercice d'aucune portion d'un pouvoir qui ne lui est pas confié, encore moins de la souveraineté qui n'a été par le peuple qu'à la seule Convention, la ligne de démarcation est tracée, toute rivalité de puissance est subversive de tout espèce de gouvernement social, et surtout absolument contraire à l'unité, et à l'indivisibilité de la République, dont elle ne pourrait à la longue manquer de provoquer la dissolution.

Vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, elles auront bientôt fait oublier la terreur, qui ne doit subsister que dans l'âme des anarchistes, et les dilapidateurs de la fortune publique.

Protégés, encouragés de tout votre pouvoir l'agriculture, le commerce et les arts. Maintenez le respect des personnes et des propriétés, que nos armées continueront comme elles l'ont fait jusques à présent à bien mérité de la Patrie. Nous pourrions bientôt nous promettre une paix glorieuse, en attendant laquelle, nous ne cessons de répéter vive la République, vive la Convention, vive la liberté et l'égalité.

*Suivent 21 signatures.*

**i**

[*La société populaire des sans-culottes de Magalàs à la Convention nationale, Magalàs, le 16 brumaire an III*] (13)

Liberté, Fraternité, Égalité ou la mort.

Législateurs,

Toujours nouvelles actions de grâce à vous rendre, combien les Français ne se félicitent-ils pas de l'heureux choix qu'il ont fait de leurs représentans, toujours fermes, toujours vigilants, marchant d'un pas rapide et assuré dans les sentiers épineux de la Révolution sans cesse occupés du bonheur du peuple, duquel ils peuvent se flatter d'avoir l'estime générale et l'entière confiance.

Votre sublime adresse au peuple français ne respire qu'amour, qu'attachement, que zèle, que fermeté pour le salut de la patrie, nous y adhérons avec enthousiasme, nous vous en félicitons, et nous vous conjurons de persévérer à faire notre bonheur, et à consolider de plus en plus par votre énergie les bases de notre liberté.

Salut, union et fraternité.

*Suivent 23 signatures.*

**j**

[*Les citoyens réunis en société populaire de la commune de Doullens à la Convention nationale, Doullens, le 22 brumaire an III*] (14)

(13) C 328 (2), pl. 1457, p. 27.

(14) C 328 (2), pl. 1457, p. 21.